



Affaires civile recupere mes enfants la garde

Par **joe173**, le **27/09/2010** à **14:42**

Bonjour,
j'aimerais savoir quelle sont mes droits pour récupérer mes filles le père a la garde depuis le mois de mai 2010 à cause de moi mon travail horaires non flexible avec les horaires d'écoles je m'en veux d'avoir laissé mes filles elles sont tellement besoins de moi et elles me le disent quand je les prends 1 week end sur 2 le dimanche elles me disent se faire démitour elles ne veulent pas aller chez leur père et leur belle mère depuis qu'il a la garde et depuis qu'il s'est marié donc il décide tout tout seul et sa femme se prend pour la mère que faire que je dois faire pour les récupérer pouvez vous me dire si le juge sera de son côté encore une fois merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **15:11**

Prenez un avocat pour monter un bon dossier.
Vos filles peuvent demander à être entendues par le juge, elles peuvent avoir, gratuitement, un avocat (en faire la demande au bâtonnier)

Par **joe173**, le **27/09/2010** à **15:15**

merci d'avoir répondu mais l'âge de mes filles 3 et 5 ans trop jeune j'ai pris un avocat mais je suis toujours dans l'attente

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **15:18**

Il n'y a pas d'age limite. Si elles ont chacune un avocat, ça évitera qu'on pense que vous les manipulez.

Par **joe173**, le **27/09/2010** à **15:44**

merci mimi je vais voir mon avocat et je vais lui proposer cette bonne idee merci